



L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	32	Suffrages exprimés :	45
Absents :	23	- dont POUR :	45
Absents AVEC pouvoir :	13	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir :	10	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard – Président

Mme AMOROS Elisabeth	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	Mme NALLET Christine
Mme ANGELETTI Frédérique	Mme GIRARD Nicole	M. NOUVEAU Michel
Mme ARAGONES Claire	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme PAIGNON Laurence
Mme AUDIBERT Danielle	M. JUSTINESY Gérard	Mme PIERI Julia
Mme BASSANELLI Magali	M. KITAEFF Richard	Mme PONTET Annie
M. BOREL Félix	M. LIBERATO Fabrice	M. RIVET Jean-Philippe
M. CARLIER Roland	Mme LION-PESQUIES Christine	M. SEBBAH Didier
M. COURTECUISSÉ Patrick	M. MASSIP Frédéric	M. SILVESTRE Claude
Mme DAUPHIN Mathilde	Mme MILESI Véronique	M. SINTES Patrick
M. DECHER Martine	M. MOUNIER Christian	Mme STELLA Aurore

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PAIGNON Laurence
M. BATOUX Philippe	ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à Mme BASSANELLI Magali
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
Mme CRESP Delphine	ayant donné pouvoir à M. KITAEFF Richard
M. DERRIVE Eric	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
M. GERAULT Jean-Pierre	ayant donné pouvoir à Mme ARAGONES Claire
M. PETTAVINO Jean-Pierre	ayant donné pouvoir à Mme ANGELETTI Frédérique
M. ROUSSET André	ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à M. LIBERATO Fabrice

Absents excusés :

Mme JEAN Amélie
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MONFRIN Marie-Josée
M. VOURET Eric

Absents non-excusés :

M. JUNIK Pascal
M. LE FAOU Michel
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme PALACIO Céline
M. PEYRARD Jean-Pierre
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance



N° 2024-065

FINANCES – BUDGET ANNEXE Assainissement collectif
Approbation des autorisations de programme et crédits de
paiements 2024

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l’instruction comptable M49 ;
- Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 portant constatation de l’exercice des compétences « eau potable », « assainissement des eaux usées » et gestion des eaux pluviales urbaines » par la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse ;
- Vu la délibération n°2022-54 du 07 avril 2022 portant approbation des autorisations de programme sur le budget annexe d’assainissement collectif ;
- Vu le débat d’orientation budgétaire mené en séance du Conseil communautaire du 15 février 2024 ;
- Vu l’avis du bureau communautaire en date du 14 mars 2024,
- Vu l’avis de la commission des finances du 14 mars 2024.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la section d’investissement du budget peut mettre en œuvre des autorisations de programme pluriannuelles réparties par exercice budgétaire en crédits de paiement.

Cette procédure permet à une collectivité de ne pas faire supporter à son budget annuel l’intégralité d’une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l’exercice. Elle favorise ainsi la gestion pluriannuelle des investissements et permet d’améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les opérations d’investissement pouvant faire l’objet d’une procédure d’AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d’immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l’agglomération ou à des subventions versées à des tiers.

Le 07 avril 2022, le Conseil communautaire a approuvé deux autorisations de programme concernant la construction de deux stations d’épurations.

Afin de tenir compte de l’exécution budgétaire, il convient de mettre à jour ces autorisations de programme.

1- Construction d’une nouvelle STEP intercommunale à Cavaillon.

La commune de Cavaillon possède une station d’épuration, la station des Iscles, dont les capacités résiduelles de raccordement sont faibles. De même, la commune des Taillades possède sur son territoire une station d’épuration dont la capacité épuratoire a atteint son maximum et qui présente des dysfonctionnements.

LMV a donc décidé en 2022 de réaliser une nouvelle station d’épuration intercommunale pour l’épuration des nouvelles constructions d’habitation de la commune des Taillades et pour le développement des futurs quartiers Est de Cavaillon.

Cet équipement est financé avec le concours de l’Agence de l’eau (984 491 €), de la Région Sud (1 000 000 €) et du Département de Vaucluse (500 000 €).

		2022	2023	2024	TOTAL
STEP CAVAILLON / LES TAILLADES	ETUDES	119 121,00 €	49 222,17 €	189 340,58	357 683,75 €
	TRAVAUX	1 195,00 €	1 457 702,43 €	1 761 226,12	3 220 123,55 €
	ACQUISITIONS FONCIERES	2 784,25 €	29 012,77 €	1 129,23	32 926,25 €
	TOTAL	123 100,25 €	1 535 937,37 €	1 951 695,93 €	3 610 733,55 €

2- Construction d’une nouvelle STEP intercommunale à Cabrières d’Avignon.

La station d’épuration de Cabrières d’Avignon et du quartier des Imberts de Gordes n’a plus les capacités résiduelles permettant d’accepter les charges actuelles et futures liées à l’urbanisation des deux communes. Elle présente de nombreux dysfonctionnements.

LMV a donc décidé en 2021 de construire une nouvelle station intercommunale d’une capacité de 3000 équivalent-habitants regroupant les communes de Cabrières d’Avignon, Gordes et les Beaumettes pour leurs quartiers sud.

Cet investissement est financé avec le concours de l’Etat (DSIL de 384 000 €), de la Région SUD (1 000 000 €) et du Département de Vaucluse (600 000 €).

		2021	2022	2023	2024	TOTAL
STEP GORDES / CABRIERES	ETUDES	9 774,76 €	32 334,48 €	70 516,20 €	40 851,92 €	153 477,36 €
	TRAVAUX		0,00 €	2 461 456,95 €	1 930 280,45 €	4 391 737,40 €
	TOTAL	9 774,76 €	32 334,48 €	2 531 973,15 €	1 971 132,37 €	4 545 214,76 €

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- VOTE la mise à jour des deux autorisations de programme décrites ci-dessus ;
- VOTE les crédits de paiement au budget primitif 2024 du budget annexe assainissement collectif, conformément aux deux tableaux ci-dessus ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Cavaillon, le 3 avril 2024

La Secrétaire de séance,

Pour le Président empêché,

Le 1^{er} Vice-Président,

Elisabeth AMOROS

Patrick SINTES

